

A. CONSEIL COMMUNAL

1. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2025.
2. Nous soumettons au Conseil communal le Programme Stratégique Transversal et la Politique de Développement Urbain élaborés en parfaite collaboration entre le Collège communal, l'administration et les partenaires en vue d'en délibérer publiquement et d'en prendre acte conformément au CDLD. Le PST et la PDU, qui en fait partie intégrante, ont été élaborés au départ d'une analyse contextuelle détaillée déclinée autour des aspects socio-économiques et territoriaux qui identifie pour chaque thématique les enjeux auxquels notre territoire devra répondre dans les prochaines années.
3. Conformément à l'article 187 § 1^{er} du Code Wallon de l'Habitation durable qui stipule : *« les communes élaborent une déclaration de politique du logement déterminant les objectifs et les principes des actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent, dans les neuf mois suivant le renouvellement de leurs conseils respectifs »*, il revient au Conseil communal d'adopter la Déclaration de Politique du Logement 2025-2030.
4. Depuis 2020, la ville de Mouscron s'implique dans le bien-être animal avec notamment la création de la Cellule Bien-Etre Animal et les agents de terrain y affectés dont un référent bien-être animal. La Cellule travaille avec les associations et la police de Mouscron. Ses missions sont la sensibilisation, l'information et la communication. Elle suit également les dossiers de maltraitances ou négligences. La ville de Mouscron soutient les associations mouscronnoises (Atout Chat, SPA Mouscron, Cat's Cocoon et Creaves Mouscron Escaut-Lys) par une subvention annuelle. Les actions réalisées par la Cellule Bien-Être Animal donnent aussi accès à une subvention annuelle octroyée par la Région Wallonne. Est soumise au Conseil communal, l'approbation du plan d'action 2030 du Bien-Etre Animal.
5. Depuis plusieurs législatures, la ville de Mouscron soutient les actions pour une meilleure alimentation et apporte un soutien aux agriculteurs de notre territoire avec, notamment, l'ouverture et le développement d'un Hall relais agricole au service des consommateurs de Mouscron. Par ailleurs, elle est active dans de nombreux domaines de l'agriculture urbaine biologique avec le réseau des Potagers Urbains Biologiques (P.U.B.s). Les projets en termes d'agriculture urbaine sont très présents sur notre entité : 39 potagers urbains biologiques, hall du terroir ouvert en mai 2018, Commission Agricole de Mouscron et participation active au CPA Wapi qui est un organe consultatif sur la thématique de l'alimentation. Le Plan Communal de Développement de l'Agriculture (PCDA) est un plan unique en Wallonie. Il sert à sensibiliser, informer, coordonner, faire du lien et faciliter les initiatives locales et régionales en matière d'agriculture, de résilience alimentaire et de développement de projets durables sur la thématique de l'agriculture urbaine. Il réunit les différents acteurs de notre entité. Est soumise au Conseil communal, l'approbation du PCDA relative aux collaborations et participations actives aux différents projets envisagés et au soutien pour les projets à mettre en place en 2026.

6. Nous soumettons à votre assemblée l'approbation du Plan H2O (eau) 2030. Considérant l'évolution du climat, il nous est apparu important d'envisager une planification de nos actions en matière de gestion des eaux de surface essentiellement. Vous trouverez ci-joint le projet de plan qui s'articule autour d'un diagnostic, d'une analyse des forces et faiblesses, d'un choix d'objectifs et de propositions d'actions concrètes. A titre d'exemple, pour 2026, il est proposé de travailler les points du Plan H2O suivants : soutien aux travaux de l'IEG pour la nouvelle "Usine" à Eau, intégration d'un volet H2O au PLANU, finalisation du plan de Gestion des ruisseaux, fossés et bassins communaux, renaturation des cours d'eau communaux : plantation de saules têtards et ripisylve, lancement d'une étude sur les argiles gonflantes. Le présent plan sera intégré au Programme Stratégique Transversal 2025-2030.
7. En 2009, la Commission européenne rédigeait une nouvelle Directive (2009/128/CE) relative à l'utilisation des produits phytosanitaires, créant ainsi un cadre législatif permettant l'utilisation des pesticides de manière compatible avec le développement durable. En septembre 2013, la Région wallonne transposait cette directive en décret et en arrêté. Cette réglementation impliquait, notamment pour les communes, l'obligation, pour juin 2019 de passer au ZERO phyto ! Mouscron, a rédigé un Plan de Gestion Différenciée qui doit nous permettre de maintenir cet objectif. Ce Plan, basé sur une classification des espaces verts, différencie les modes de gestion qui s'y appliquent. Le travail de réalisation du Plan a pris 2 ans entre consultation populaire et travail avec les équipes (avec l'aide d'ADALIA 2.0). Le Plan reprend un diagnostic, les résultats de consultations, les idées d'amélioration ainsi que les débuts de planification pour les grands espaces verts et les cimetières. Un point central est constitué par la proposition de réorganisation et de responsabilisation des équipes. Il s'agirait ici de ne plus travailler sur la globalité du territoire en répartissant le travail MAIS en travaillant par quartier et par équipe.
8. Depuis maintenant plusieurs mois, le PLP (Plan Local de Propreté) chapeauté par la Région Wallonne a été validé par celle-ci. Ce Plan nous a permis d'obtenir une subvention de 2.000 € mais est essentiel auprès des villes qui le possèdent, afin d'accéder plus facilement à l'octroi d'autres subsides. Ce PLP s'intègre parfaitement dans le Plan Déchets 2024-2030. Voici les principales actions pour les années à venir. Ces actions sont le fruit de sondages et de réunions avec la population ainsi que le résultat d'études et interventions sur le terrain de la part des membres de la Cellule Environnement.
 - Mise en place de poubelles de tri publiques
 - Actions « Stop aux mégots »
 - Déploiement de caméras aux PAV
 - Actions spécifiques de sensibilisation et de gestion des déchets dans les habitats verticaux
 - Développement du Nudging
 - Journée Portes Ouvertes aux ateliers communaux
 - Placement provisoire de conteneur pour encombrants dans certains quartiers
 - Permanence pour accueillir des plaintes de manière confidentielle
 - ...

Cette liste non exhaustive fait partie du PLP d'origine. Mais récemment, il nous a été possible d'ajouter encore des actions, prévues en 2026 comme la location d'une caméra embarquée qui nous servira à dresser un état des lieux de la propreté dans les rues, d'un système d'IA pour notre caméra, de faire un audit dans les quartiers à forte densité. En parallèle du PLP, nous avons commencé à élaborer le Plan de Prévention des déchets en 2024 avec l'ASBL Espace Environnement. Celui-ci complète le Plan Local de Propreté. Le Plan de prévention des déchets vise à réduire la production de déchets à la source, en s'appuyant sur une approche participative et concertée. Ce plan résulte de sondages, de réunions citoyennes et d'observations menées sur le terrain par notre équipe. Il propose des actions concrètes à mettre en œuvre dans les

années à venir. L'objectif est de promouvoir des comportements plus durables au sein de la population. Voici les actions majeures qui seront mises en œuvre dans les prochaines années.

- Augmenter la quantité d'ateliers Zéro déchet et augmenter le nombre de participants aux ateliers
- Travailler avec quelques entreprises (PME) afin qu'elles réduisent leurs déchets à la base de la pyramide
- Faire la promotion des commerces Zéro Déchet sur le territoire
- Conférence Zéro déchet dans le cycle de la Maison de la Santé ou de la Maison de la Transition
- Formation obligatoire au compostage pour toutes les personnes qui bénéficient d'un Potager Urbain Biologique
- Organiser des ateliers culinaires pour préparer des collations saines dans les écoles
- Distributeur de boissons sous verre et collation saine au local social du Centre Administratif Mouscronnois avec l'Eco-team

La partie Prévention des déchets permet également d'émarguer à une subvention wallonne pour les communes 0 déchet, à hauteur de 30 cents (jusqu'à 80 cents) par habitant/an. Ce plan déchet 2024-2030 est ambitieux et nous permettra de toucher, grâce à un panel d'actions assez étendu, un large spectre de la population mouscronnoise.

9. Le Plan BiodiverCité 2030 reprend les éléments succincts suivants : diagnostics ; éléments du réseau écologique ; analyse AFOM ; recueil d'idées et catalogue d'actions et priorisation des actions (résultant de la consultation des membres de la plénière BiodiverCité). Il découle d'un travail participatif. Parmi les actions plébiscitées et proposées, il y a les suivantes :

- Mise en route du CREAVES
- Acquisition phase 2 des argilières du Sterreberg
- Création d'un nouvel espace vert entre rue de Menin et RN 58
- Aménagements biodiversité (+10 %) dans les potagers urbains biologiques
- Distribution des arbres 2026
- Conférences biodiversité 2026: loup, raton laveur,...
- Actions ARC Interreg 2026: reméandration de la Petite Espierres, zone Tampon de la Fontaine Bleue
- Etc

Chaque nouvelle législature donne lieu à un nouveau Plan de BiodiverCité. Celui-ci s'étendra de 2024 à 2030. La Cellule environnement (coordinateur du plan de BiodiverCité) sollicite l'approbation du nouveau plan et son intégration au Programme Stratégique Transversal 2025-2030.

10. L'état d'une partie des trottoirs des rues du Bilemont et du Docteur Roux ne permet plus d'y circuler de manière sécurisée. Il y a donc lieu de les réparer. Il s'agit pour le Conseil communal d'approuver le montant estimé, le cahier des charges et le mode de passation de ce marché, à savoir la procédure négociée directe avec publication préalable. Ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 (Rue du Bilemont), estimé à 148.219,75 € HTVA ou 179.345,90 €, 21% TVAC

* Lot 2 (Rue du Docteur Roux), estimé à 49.486,76 € HTVA ou 59.878,98 €, 21% TVAC

Le montant global estimé de ce marché s'élève à 197.706,51 € HTVA ou 239.224,88 €, 21% TVAC. Le crédit permettant la dépense est prévu au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 421/73502-60 (n° projet 20250030).

11. Nous soumettons à votre assemblée l'approbation du projet de travaux à réaliser sur le Sentier Parmentier pour l'aménagement surfacique d'une venelle cyclo/piétonne avec accessibilité pour les garages (PIC/PIMACI 2022-2024). Le présent marché de travaux consiste à démolir le revêtement hydrocarboné, reprofiler la fondation existante, renouveler la couche d'usure du revêtement hydrocarboné et à réaliser une remise sous profil d'accotement du Sentier Parmentier qui est une liaison en mode doux reliant la rue du Congo en deux endroits. Ces travaux sont intégrés dans notre Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité 2022-2024 dont l'objectif général est de soutenir de manière forte le développement des aménagements favorisant la mobilité active quotidienne cyclable et piétonne, ainsi que l'intermodalité. Les travaux sont subsidiés à concurrence de 80% pour l'enduisage d'une Bande Cyclable suggérée par le SPW. Suite à l'introduction des documents de ce projet auprès du SPW, l'autorité subsidiante nous a demandé d'apporter quelques modifications au cahier des charges et au métré. Nous vous proposons d'approuver le cahier des charges et le métré tels que modifiés selon les remarques de l'autorité subsidiante. Le montant estimé de ce marché s'élève à 201.428,75 € HTVA ou 243.728,79 €, 21% TVAC. Le crédit permettant la dépense est prévu au budget extraordinaire de l'exercice 2025, aux articles 421/73502-60 (n° de projet 20250204) et 421/73505-60 (n° de projet 20250204).

12. Nous soumettons à votre assemblée l'approbation du projet de marché de travaux pour la rénovation de la crèche de l'île aux enfants. Le présent marché de travaux consiste en une rénovation lourde nécessitant un déménagement des occupants. Une crèche provisoire sera aménagée sur la plaine de jeux adjacente, située sur la même parcelle cadastrale. À la fin des travaux, l'ensemble de la plaine de jeux sera réaménagé et rendu aux riverains. La crèche accueille actuellement 33 enfants et ne répond pas aux normes ONE en matière de surface minimale disponible par place d'accueil. Cette surface minimale doit être de 4m² pour l'espace d'accueil et de 2m² pour l'espace de repos et il y a donc lieu, dans le cadre de la réalisation de ces travaux, de remédier à ce manque de place. Ces travaux sont intégrés dans le programme de Politique Intégrée de la Ville et sont subsidiés à hauteur de 80 % par le droit de tirage PIV. Nous vous proposons d'approuver la procédure de passation (procédure ouverte), le cahier des charges et le métré estimatif de ce marché. Le montant estimé global de ce marché s'élève à 1.031.044,07 € HTVA ou 1.247.563,32 €, 21% TVAC (155.068,00 € TVA cocontractant) ventilé comme suit:
 - * Lot 1 (Gros œuvre), estimé à 738.419,07 € HTVA ou 893.487,07 €, 21% TVAC
 - * Lot 2 (HVAC et sanitaires), estimé à 146.415,00 € HTVA ou 177.162,15 €, 21% TVAC
 - * Lot 3 (Electricité), estimé à 146.210,00 € HTVA ou 176.914,10 €, 21% TVAC
 Le crédit permettant les dépenses pour la tranche ferme du lot 1 et pour les lots 2 et 3 est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, aux articles 844/72302-60 (n° de projet 20230175) et 844/72305-60 (n° de projet 20230175). Le crédit nécessaire au financement de la tranche conditionnelle du lot 1 sera prévu au budget extraordinaire de l'exercice 2025, via la modification budgétaire n°2.

13. Le Collège communal, par décision prise en urgence en date du 7 juillet 2025, a approuvé les conditions, le mode de passation et la liste des firmes à consulter relatifs au marché de travaux de sécurisation du site du Plavitout, rue du Plavitout, 172 à 7700 Mouscron : automatisation des portails. Conformément à ce que prévoit l'article L-1311-5, al.2 du CDLD relatif aux compétences du Collège communal en matière de dépenses dans le cas de circonstances impérieuses et imprévues, nous vous communiquons cette décision, vous demandons d'en prendre acte et d'admettre la dépense.

14. Le Conseil communal doit se prononcer sur la demande de modification budgétaire n° 3 pour l'année 2025 de la Fabrique d'église Bon Pasteur arrêtée par le Conseil de Fabrique en séance du 25 juin 2025. La décision d'approbation de l'Evêché de Tournai a été réceptionnée le 5 août 2025 par mail, précisant de bien encoder le suivi de la modification budgétaire dans le logiciel Religiosoft. Cette modification budgétaire ne présente pas de modification du subside communal. Elle a pour objet la diminution de l'article D17 (traitement brut du sacristain) de 2.000 € en vue de l'augmentation du poste D25 (charges de la nettoyeuse ALE) du même montant. Cette modification budgétaire se présente de la manière suivante :

DEPENSES :

ARTICLE	DEFINITION	MONTANT ANTERIEUR	MAJORATION	DIMINUTION	NOUVEAUX MONTANTS
Art. 17	Traitement brut du sacristain	17.400,00 €		-2.000,00 €	15.400,00 €
Art. 25	Charges de la nettoyeuse ALE	0,00 €	2.000,00 €		2.000,00 €

15. Le Conseil de la Fabrique d'église du Christ Roi a arrêté le budget 2026 en date du 13 juillet 2025. La décision d'approbation de l'Evêché de Tournai a été réceptionnée le 7 août 2025 par mail, sous réserve des modifications à apporter, à savoir l'adaptation du montant pour la révision de l'obituaire fixé à 21 € pour l'exercice 2026 en D43 (Messes et services religieux fondés). Le montant du subside communal ordinaire (R17) sera adapté en conséquence afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. L'administration communale a examiné le budget à son tour. Le budget se présente avec les chiffres suivants :

	Montant
Dépenses arrêtées par l'Evêque	14.795,00 €
Dépenses ordinaires	85.561,50 €
Dépenses extraordinaires	37,82 €
Total général des dépenses	100.394,32 €
Total général des recettes	100.394,32 €
Excédent	0,00 €

16. Le Conseil de la Fabrique d'église Sainte Famille a arrêté le budget 2026 en date du 23 juin 2025. La décision d'approbation de l'Evêché de Tournai a été réceptionnée le 8 août 2025 par mail. L'administration communale a examiné le budget à son tour. Le budget se présente avec les chiffres suivants :

	Montant
Dépenses arrêtées par l'Evêque	16.950,00 €
Dépenses ordinaires	56.810,00 €
Dépenses extraordinaires	225.000,00 €
Total général des dépenses	298.760,00 €
Total général des recettes	298.760,00 €
Excédent	0,00 €

17. Le Conseil de la Fabrique d'église Saint Antoine de Padoue a arrêté le budget 2026 en date du 25 juin 2025. La décision d'approbation de l'Evêché de Tournai a été réceptionnée le 5 août 2025 par mail, précisant d'effectuer le suivi dans le logiciel Religiosoft. L'administration communale a examiné le budget à son tour. Le budget se présente avec les chiffres suivants :

	Montant
Dépenses arrêtées par l'Evêque	18.250,00 €
Dépenses ordinaires	56.104,50 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €
Total général des dépenses	74.354,50 €
Total général des recettes	74.354,50 €
Excédent	0,00 €

18. Le Conseil de la Fabrique d'église Notre Dame Reine de la Paix a arrêté le budget 2026 en date du 26 juin 2025. La décision d'approbation de l'Evêché de Tournai a été réceptionnée le 5 août 2025 par mail, précisant d'effectuer le suivi dans le logiciel Religiosoft. L'administration communale a examiné le budget à son tour. Le budget se présente avec les chiffres suivants :

	Montant
Dépenses arrêtées par l'Evêque	8.855,00 €
Dépenses ordinaires	29.377,00 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €
Total général des dépenses	38.232,00 €
Total général des recettes	38.232,00 €
Excédent	0,00 €

19. Le Conseil de la Fabrique d'église Saint Amand a arrêté le budget 2026 en date du 16 juillet 2025. La décision d'approbation de l'Evêché de Tournai a été réceptionnée le 5 août 2025 par mail, sous réserve des modifications à apporter, à savoir : l'ajout d'une dépense de 15 € à l'article D42 (Remise allouée à l'Evêché) pour le service de révision quinquennale de l'obituaire ; l'augmentation d'un montant de 15 € du subside communal ordinaire (R17) pour atteindre l'équilibre budgétaire. L'administration communale a examiné le budget à son tour. Le budget se présente avec les chiffres suivants :

	Montant
Dépenses arrêtées par l'Evêque	17.755,00 €
Dépenses ordinaires	44.023,14 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €
Total général des dépenses	61.778,14 €
Total général des recettes	61.778,14 €
Excédent	0,00 €

20. Le Conseil de la Fabrique d'église Saint Barthélemy a arrêté le budget 2026 en date du 30 juin 2025. La décision d'approbation de l'Evêché de Tournai a été réceptionnée le 5 août 2025 par mail, sous réserve des modifications à apporter, à savoir une correction des montants suivants selon les recommandations du SAGEP :

- Article D40 (abonnement à l'église de Tournai) : 280 € au lieu de 290 €
- Article D50H (SABAM) : 55 € au lieu de 57 €
- Article 50I (Reprobel) : 25 € au lieu de 26 €

L'inscription d'une dépense à l'extraordinaire de 24.000 € à l'article D61 pour la protection des baies est également intégrée au budget 2026. La Fabrique d'église étant propriétaire du bien, il y a lieu de prévoir à l'article R25 – subside extraordinaire octroyé par la commune un montant équivalent. Le montant du subside communal ordinaire (R17) est adapté en conséquence. L'administration communale a examiné le budget à son tour. Le budget se présente avec les chiffres suivants :

	Montant
Dépenses arrêtées par l'Evêque	24.210,00 €
Dépenses ordinaires	84.291,45 €
Dépenses extraordinaires	34.000,00 €
Total général des dépenses	142.501,45 €
Total général des recettes	142.501,45 €
Excédent	0,00 €

21. Le Conseil de la Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste a arrêté le budget 2026 en date du 22 juillet 2025. La décision d'approbation de l'Evêché de Tournai a été réceptionnée le 8 août 2025 par mail, sous réserve de l'ajout d'une dépense de 15 € à l'article D42 (remise allouée à l'Evêché) pour la révision quinquennale de l'obituaire. Le montant du subside communal ordinaire (R17) sera adapté en conséquence afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. L'administration communale a examiné le budget à son tour. Le budget se présente avec les chiffres suivants :

	Montant
Dépenses arrêtées par l'Evêque	23.650,00 €
Dépenses ordinaires	32.810,80 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €
Total général des dépenses	56.460,80 €
Total général des recettes	56.460,80 €
Excédent	0,00 €

22. Le Conseil de la Fabrique d'église Bon Pasteur a arrêté le budget 2026 en date du 25 juin 2025. La décision d'approbation de l'Evêché de Tournai a été réceptionnée le 12 août 2025 par mail, précisant d'effectuer le suivi dans le logiciel Religiosoft. L'administration communale a examiné le budget à son tour. Le budget se présente avec les chiffres suivants :

	Montant
Dépenses arrêtées par l'Evêque	13.400,00 €
Dépenses ordinaires	50.347,00 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €
Total général des dépenses	63.747,00 €
Total général des recettes	63.747,00 €
Excédent	0,00 €

23. Le Conseil de la Fabrique d'église Saint Maur a arrêté le budget 2026 en date du 16 juillet 2025. La décision d'approbation de l'Evêché de Tournai réceptionnée le 13 août 2025 par mail, précise à la Fabrique d'église d'assurer le suivi dans le logiciel Religiosoft et informe qu'en raison du budget excédentaire établi et vu les dépenses effectuées par la Fabrique d'église depuis l'exercice 2014 sur les dépenses ordinaires du chapitre I, les articles suivants sont revus comme suit :

D05b (éclairage église) : 5.000 € au lieu de 7.500 € ;

D06ba (eau cure) : 900 € au lieu de 2.900 € ;

D06bb (eau église) : 900 € au lieu de 475 € ;

D42 (remise allouée à l'évêché) : 15 € au lieu de 0 € ;

D43 (acquis des anniversaires, messes et services religieux fondés) : 35 € au lieu de 0 €.

Le subside communal ordinaire (R17) sera adapté en conséquence afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. L'administration communale a examiné le budget à son tour. Le budget se présente avec les chiffres suivants :

	Montant
Dépenses arrêtées par l'Evêque	28.400,00 €
Dépenses ordinaires	94.021,00 €
Dépenses extraordinaires	1.250,00 €
Total général des dépenses	123.671,00 €
Total général des recettes	123.671,00 €
Excédent	0,00 €

24. Le Conseil de la Fabrique d'église Saint Paul a arrêté le budget 2026 en date du 17 juin 2025. La décision d'approbation de l'Evêché de Tournai a été réceptionnée le 17 juillet 2025 par mail, sous réserve des modifications à apporter, à savoir la réduction de 20 € à l'article de dépense D40 (abonnement à l'église de Tournai) afin de ramener le montant à 280 € et non plus 300 €. Il s'avère toutefois que le délai de tutelle spéciale d'approbation de 40 jours est dépassé. La délibération du Conseil de la Fabrique d'église Saint Paul est donc approuvée automatiquement par expiration de délai. Le budget se présente avec les chiffres suivants :

	Montant
Dépenses arrêtées par l'Evêque	13.750,00 €
Dépenses ordinaires	49.434,50 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €
Total général des dépenses	63.184,50 €
Total général des recettes	63.184,50 €
Excédent	0,00 €

25. Conformément à l'article 4, alinéa 2, du règlement général de la comptabilité communale, nous vous communiquons l'arrêté d'approbation du Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux daté du 16 juin 2025, nous notifié le 17 juin 2025, et relatif à la redevance communale pour le stage nature & santé organisé la dernière semaine des vacances d'été en partenariat par la Maison de la Santé (le service des affaires sociales et de la santé), la cellule environnement et l'asbl Centre Culturel de Mouscron, dès l'entrée en vigueur et ce jusqu'à l'exercice 2031 inclus, adopté par le Conseil communal en date du 26 mai 2025.
26. Conformément à l'article 4, alinéa 2, du règlement général de la comptabilité communale, nous vous communiquons l'arrêté d'approbation du Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux daté du 11 juillet 2025, nous notifié le 11 juillet 2025, et relatif à la redevance communale sur l'opération pass'sports organisée par le service des sports de la ville de Mouscron dès l'entrée en vigueur et ce jusqu'à l'exercice 2031 inclus, et la redevance communale sur les animations sportives organisées par le service des sports de la ville de Mouscron, dès l'entrée en vigueur et ce jusqu'à l'exercice 2031 inclus, adopté par le Conseil communal en date du 23 juin 2025.
27. Conformément à l'article 4, alinéa 2, du règlement général de la comptabilité communale, nous vous communiquons l'arrêté d'approbation de la Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives par délégation de signature du Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux daté du 29 juillet 2025, nous notifié le 30 juillet 2025, et relatif aux comptes de la ville de Mouscron pour l'exercice 2024.

28. Conformément à l'article 4, alinéa 2, du règlement général de la comptabilité communale, nous vous communiquons l'arrêté d'approbation du Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux daté du 26 juin 2025, et relatif aux modifications budgétaires n° 1, adopté par le Conseil communal en date du 26 mai 2025.
29. Conformément à l'article L1124-42 du CDLD, le procès-verbal de vérification de l'encaisse établi au 30 juin 2025 est transmis pour visa au Conseil communal.
30. Conformément à l'article 81 quinquies du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, il y a lieu de communiquer 2 fois par an l'ensemble des remboursements des frais de formation, de séjour, de représentation et de déplacements intervenus au bénéfice des mandataires dans le cadre de l'exercice de leur mandat.
31. Il est proposé au Conseil communal d'arrêter la dotation communale à la Zone de Secours de Wallonie Picarde pour l'exercice 2025 au montant de 1.744.666,65 €, conformément à la décision du Conseil de Zone du 1^{er} juillet 2025. La dotation inscrite au budget communal, après modification budgétaire n°1 de 2025, à l'article 35155/435-01 s'élève à 1.706.509,37 € ; il y a dès lors lieu de prévoir une augmentation de 37.157,28 € en modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2025.
32. Conformément à l'article 31 §2 du Règlement de Comptabilité Communale, il y a lieu de formaliser l'octroi d'une provision de trésorerie durant la présente législature à la Maison maternelle dans le cadre des excursions organisées pour les hébergées et leurs enfants. Cette provision leur permet de faire face aux dépenses ne pouvant suivre la procédure d'engagement de dépense prévue à l'article 51 du RGCC.
33. Nous proposons au Conseil communal d'approuver la prise en charge par le ville de Mouscron des frais liés aux vins d'honneur organisés pour l'Ordre des Baillis, à l'occasion de sa conférence du 24 septembre et de son convent du 5 octobre 2025, dans les locaux de l'Hôtel de Ville.
34. Nous proposons d'accorder à l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai la prise en charge des frais de boissons, estimés à 40 €, à l'occasion de sa réunion plénière du 30 septembre 2025 organisée dans la salle des mariages de l'ancien Hôtel de Ville.
35. Considérant la nécessité, dans le cadre de la gestion du patrimoine communal, de déclasser des machines utilisées par les agents de la Division Technique 2 qui sont vétustes, hors d'état de fonctionnement ou disparues, il est proposé de déclasser une remorque de marque Anssems (numéro de châssis B8491177) et immatriculée Q-ART-424 qui a été volée en date du 18 mai 2025 à la suite d'une effraction aux ateliers communaux, situés rue du Plavitout 172 à Mouscron.
36. La Cellule Développement Commercial a réceptionné 1 dossier « Prime à l'embellissement/rénovation de façade commerciale » pour le commerce « Parfumerie Laura », sis 121 rue du Petit Audenaerde à Herseaux. Ce dossier complet a été validé par les membres du jury. Cette décision du jury a été approuvée par le Collège communal du 23.06.2025. Le paiement de cette prime est soumis à l'approbation du Conseil communal.
37. La Cellule Développement Commercial a réceptionné 1 dossier « Prime à l'embellissement/rénovation de façade commerciale » pour le commerce « Claerhout Joaillerie », sis 26 Grand'Place à Mouscron. Ce dossier complet a été validé par les membres du jury. Cette décision du jury a été approuvée par le Collège communal du 22.07.2025. Le paiement de cette prime est soumis à l'approbation du Conseil communal.

38. La Cellule Développement Commercial a réceptionné 1 dossier « Prime à l'embellissement/rénovation de façade commerciale » pour le « Salon Tendances », sis 41 rue des Moulins à Mouscron. Ce dossier complet a été validé par les membres du jury. Cette décision du jury a été approuvée par le Collège communal du 04.08.2025. Le paiement de cette prime est soumis à l'approbation du Conseil communal.
39. 4 candidats ont présenté leur dossier devant le 20^{ème} jury Créa'Com qui s'est tenu le 28 mai 2025. Les 4 candidats ont obtenu un avis favorable du jury. Il s'agit de :

Nom du commerce	Type de commerce	Adresse	Montant estimé de la prime
Au 28 Grill	Snack/grillades	Grand'Rue, 54 à Mouscron	6.000 €
Plume	Centre de soins et spa	Clos de la Maraude, 43 à Mouscron	6.000 €
Brasserie de l'Ours	Café/Brasserie	Rue de Tourcoing, 70 à Mouscron	6.000 €
Alyssa Institut	Centre d'esthétique	Pas. St Barthélemy, 3 à Mouscron	6.000 €

Il appartient au Conseil communal de valider la décision du jury pour ces dossiers, ainsi que d'approuver l'octroi d'une prime d'un montant estimé à 6.000 € pour les candidats retenus par le 20^{ème} jury et d'appliquer la procédure d'octroi de la prime et ses modalités de liquidation.

40. 4 candidats ont présenté leur dossier devant le 21^{ème} jury Créa'Com qui s'est tenu le 18 juin 2025. Les 4 candidats ont obtenu un avis favorable du jury. Il s'agit de :

Nom du commerce	Type de commerce	Adresse	Montant estimé de la prime
Abhyanga Zen	Institut bien-être massage	Rue de France, 89 à Dottignies	6.000 €
Le Madam	Restaurant/Bar	Grand'Place, 6 à Mouscron	6.000 €
Odile	Restaurant	Rue de Tourcoing, 55 à Mouscron	6.000 €
Maully Brunch	Tea-room, coffe shop, restaurant	Rue du Gaz, 1 à Mouscron	6.000 €

Il appartient au Conseil communal de valider la décision du jury pour ces dossiers, ainsi que d'approuver l'octroi d'une prime d'un montant estimé à 6.000 € pour les candidats retenus par le 21^{ème} jury et d'appliquer la procédure d'octroi de la prime et ses modalités de liquidation.

41. Nous soumettons à votre approbation l'organisation de la balade gourmande « Octobre Rose » le dimanche 19 octobre 2025, et l'accord pour les dépenses pour compte de tiers liées à l'organisation de la balade gourmande au profit des asbl « A vos marques prêts » et du comité « Relais pour la Vie » de Mouscron.
42. Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur, nous communiquons à votre assemblée le rapport d'activités 2024-2025 du Conseil Consultatif Communal des Aînés. Celui-ci porte sur la période du 01.07.2024 au 30.06.2025.
43. Est soumise à l'approbation de votre assemblée, la composition du Conseil Consultatif Communal des Aînés pour la période 2025-2030. Conformément au ROI, le Président de l'Assemblée sera élu par les membres lors de la 1^{ère} séance du Conseil Consultatif Communal des Aînés.

44. Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 de la ville de Mouscron, sont soumis à la ratification de votre assemblée les rapports financiers 2024 PCS et asbl Article 20. Tous les documents seront transmis par voie électronique à la Région wallonne conformément aux directives en la matière.
45. Le Conseil communal est invité à approuver le nouveau programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) approuvé par la Commission Communale de l'Accueil en date du 4 juin 2025. Ce programme CLE s'inscrit dans le cadre du décret de l'Accueil Temps Libre du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire tel que modifié par le décret du 24 mars 2009. Le programme CLE pour 2025-2030 vise principalement à améliorer l'offre d'accueil temps libre pour les enfants entre 2,5 et 18 ans, à soutenir les structures d'accueil existantes et à améliorer la visibilité du service ATL.
46. À travers les Contrats de rivière, la Wallonie a voulu donner aux communes, acteurs locaux, citoyens, la possibilité de travailler ensemble sur la gestion de notre ressource en eau en leur permettant de réaliser un programme d'actions à l'échelle des sous-bassins hydrographiques ; ici l'Escaut et la Lys. Suite à la réunion organisée le 27 mai 2025, le CREL propose de finaliser le programme d'action 2026-2028 ci-joint. Il concorde avec notre Plan H2O. Le programme et sa validation impliquent une révision de la cotisation annuelle en faveur du CREL pour un montant global de 9.419,53 €. L'augmentation est liée à l'indexation ainsi qu'à la hausse de notre population globale.
47. Depuis plusieurs années, la Ville de Mouscron développe des initiatives de transition écologique sur son territoire. Nous souhaitons poursuivre activement en 2026. L'appel à projets transition existe depuis 2020. Depuis sa création, 19 projets citoyens ont été concrétisés. Ils bénéficient d'un accompagnement, d'un financement et de la promotion de leur initiative. Nous souhaitons le renouveler pour une 6e édition. Les candidatures et la sélection auront lieu fin 2025 et les projets débiteront en janvier 2026. A ce jour, la Cellule Environnement a déjà été contactée pour 13 projets potentiels. Une enveloppe budgétaire globale de 25.000 € a été prévue au budget communal 2026 sous réserve d'acceptation par les instances. Le calendrier proposé est le suivant :
- 11/10/2025 : Inauguration de la Maison de la Transition et lancement de l'appel à projet
 - 13/10/25 au 23/11/25 : Candidatures
 - 24/11/25 au 07/12/25 : Analyse des candidatures et demandes de compléments
 - Entre le 8 et 12/12/25 : Jury
 - Entre le 15/12/25 et le 11/01/26 : Validation par le Collège
 - Janvier 2026 : Début de l'accompagnement
- Il y a lieu pour votre assemblée d'approuver le règlement proposé.
48. Nous soumettons à l'approbation de votre Assemblée la convention tripartite d'organisation d'un spectacle lors de la Fête de la Main qui se déroulera du 19 au 21 septembre 2025. Depuis 50 ans, le village de Dottignies célèbre la Fête de la Main. Commerçants, Gilles, Porteurs de Géants, citoyens : toutes et tous se mobilisent pour faire de cet événement un incontournable de la région. Ce week-end culturel d'ampleur s'accompagne d'une dynamique commerciale et festive à destination d'un large public et se déroulera du 19 au 21 septembre 2025. De nombreux cortèges, spectacles, feux d'artifice, brûlages et autres festivités joncheront les rues de la cité de la Main. Cette cinquantième Fête de la Main, édition anniversaire, est l'occasion pour les autorités de marquer le coup et de soutenir l'association des commerçants de Dottignies. Un spectacle sera à cet effet organisé le vendredi 19 septembre 2025 dans la soirée sur la Place de la Résistance. Il se composera d'un concert, d'animations laser mais aussi de canons à confettis, distributions de petites mains siglées aux couleurs de Dottignies, projections lumineuses, et bien d'autres choses. Considérant les besoins techniques et attentes artistiques, sa direction sera confiée à l'asbl Les Caravanes de Artistes, dont

l'expertise en la matière n'est plus à démontrer. La collaboration entre la Ville de Mouscron, l'association des commerçants de Dottignies et l'asbl « Les Caravanes des Artistes » nécessaire afin d'orchestrer la préparation et l'animation de ce spectacle est formalisée dans la convention de partenariat soumise à votre approbation.

49. L'intercommunale IMIO se réunit en assemblée générale ordinaire le 30 septembre prochain. Conformément au décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes et aux différentes circulaires y afférentes, il appartient au Conseil communal de délibérer sur les points soumis à l'ordre du jour de cette assemblée. En date du 14 avril 2025, votre assemblée a désigné Laurent HARDUIN, François MOULIGNEAU, Steve MERCIER, Roger ROUSMANS et Thibault MOREL, comme représentants de la Ville.
50. Il convient de désigner un mandataire pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. La candidature de Mme la Bourgmestre Ann CLOET est proposée.
51. Le Conseil Consultatif Communal Vélo a été installé il y a plusieurs années avec la désignation de la Ville de Mouscron en tant que « Commune pilote Wallonie cyclable ». Ce conseil consultatif est resté actif toutes ces années en assurant la collaboration entre les services communaux et les citoyens, en assurant la mise en œuvre de projets liés à la pratique du vélo et répondant à leurs besoins. Pour donner suite aux élections communales d'octobre 2024 et la nécessité pour les conseils consultatifs de renouveler leurs membres, un règlement d'ordre intérieur est proposé pour formaliser les procédures de fonctionnement et de renouvellement. Si ce ROI est accepté, les citoyens souhaitant proposer leur candidature pourront le faire via un formulaire en ligne ou en prenant contact directement avec le service Mobilité. Ce formulaire sera diffusé durant la Semaine de la Mobilité qui débute le 16 septembre 2025.
52. Dans le cadre de la réglementation en vigueur, il y a lieu de créer un règlement complémentaire communal sur la police de la circulation routière et relatif à la réservation d'un emplacement pour les personnes handicapées détentrices de la carte de stationnement européenne sur le territoire de la ville de Mouscron, précisément sur les voiries communales. En effet, suite aux propositions émises par la Cellule Sécurité Routière en séance du 3 juillet 2025, approuvées par le Collège communal lors de sa séance du 22 juillet 2025, il y a lieu de créer 1 emplacement :
 - Cité Michel Tiberghien, face au n° 11
 - Rue de l'Avenir, face au n° 14
 - Rue du Bois, face au n° 101
 - Rue du Muguet, face au n° 23
 - Rue d'Ypres, face au n° 16
 - Rue Mattéotti, face au n° 42
53. Dans le cadre de la réglementation en vigueur, il y a lieu de créer un règlement complémentaire communal sur la police de la circulation routière et relatif à la suppression de la réservation d'un emplacement pour les personnes détentrices de la carte de stationnement européenne sur le territoire de la ville de Mouscron, précisément sur les voiries communales. En effet, suite aux propositions émises par la Cellule Sécurité Routière en séance du 3 juillet 2025, approuvées par le Collège communal lors de sa séance du 22 juillet 2025, il y a lieu de supprimer 1 emplacement :
 - Rue de l'Eglise, face au n° 80
 - Rue du Muguet, face au n° 16

54. Dans le cadre de la réglementation en vigueur permettant la rotation du stationnement, il y a lieu de modifier le règlement complémentaire communal (pris en date du 23 juin 2025) sur la police de la circulation routière et relatif aux zones bleues (rues bleues) sur le territoire de la ville de Mouscron. En effet, à la suite de la proposition émise par la Cellule Sécurité Routière, il y a lieu de créer une zone bleue réglementée à la rue de Menin, limitée à 30 minutes, située comme suit : Rue de Menin, sur les deux premières places du parking « Rue de Bruxelles » situées le long du n°31 de la rue de Menin. Il y a aussi lieu de supprimer une zone bleue à la chaussée de Lille, suite à la cessation d'activités des commerces pour lesquels celle-ci avait été créée et située comme suit : Chaussée de Lille, entre les n°226 et 232, soit 6 places. Ces propositions ont été approuvées par le Collège communal lors de sa séance du 11 août 2025.
55. Pour faciliter l'accès et le stationnement dans la rue du Petit Pont, il est proposé l'instauration d'une bande de stationnement. Le stationnement sera marqué uniquement du côté pair, du n° 60 inclus au n° 112 inclus et complété avec la panneautique réglementaire. Cette proposition a fait l'objet d'une analyse en Cellule Sécurité Routière, d'un avis favorable de la Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des aménagements de voiries du SPW MI et de l'avis favorable du Collège communal.
56. Afin d'augmenter la visibilité des cyclistes empruntant le sens unique limité de la rue du Bas-Voisinage depuis le square Cardijn pour rejoindre le centre commercial des Moulins, il est proposé que le stationnement à la rue du Bas-Voisinage soit supprimé devant les n°17B et 19. Cette proposition a été validée en Cellule de Sécurité Routière en date du 2 juillet 2025 par la Direction des déplacements doux du SPW et d'un avis favorable du Collège communal en date du 11 août 2025.
57. Pour faciliter la visibilité de la sortie du parking interne au SARMA et débouchant sur la rue des Courtils, il est proposé que le stationnement soit réduit du côté pair, du côté opposé à la mitoyenneté des n°5 et 3. Cette proposition a fait l'objet d'une analyse en Cellule de Sécurité Routière en date du 21 mai 2025 et d'un avis favorable du Collège communal en date du 11 août 2025.
58. Pour éviter le stationnement de véhicules à proximité directe du carrefour de la rue de l'Enseignement et de la rue de la Grotte, il est proposé que le stationnement soit réduit à la limite des garages du n°33 de la rue de l'Enseignement. Cette proposition a fait l'objet d'une analyse en Cellule de Sécurité Routière en date du 11 juin 2025 et d'un avis favorable de la Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des aménagements de voiries du SPW lors de sa visite du 2 juillet 2025 et d'un l'avis favorable du Collège communal en date du 11 août 2025.
59. Pour faciliter la traversée du carrefour formé par les rues Robert Spriet et de Tombrouck, il est proposé la mise en place de deux passages piétons. Le premier, pour la traversée de la rue Robert Spriet, aux droits du n° 6 et le second pour la traversée de la rue de Tombrouck, aux droits du n° 220. Les deux passages piétons seront matérialisés par des bandes de couleur blanche, parallèles à la chaussée.
60. Pour faciliter le stationnement pour les livraisons d'un commerce situé rue Basse aux droits de la Place de la Résistance, il est proposé l'instauration d'une place « livraisons ». Cette place de stationnement à destination des livraisons sera mise en place sur la première place de stationnement, à gauche de la Place de la Résistance et matérialisée avec la panneautique règlementaire. Cette proposition a fait l'objet d'une analyse en Cellule de Sécurité Routière et d'un avis favorable du Collège communal.

61. En sa séance du 13 novembre 2024, la Cellule de Sécurité Routière a étudié la demande de riverains de la rue des Sabotiers à Herseaux. Un riverain a interpellé la Police concernant la largeur de cette voirie. Celle-ci présentant une largeur plus étroite d'un côté (Chaussée de Luigne) que de l'autre (Rue Saint-Sébastien), les automobilistes (principalement les livreurs) se retrouvent coincés en tentant de passer d'un côté à l'autre. Le passage restant possible pour une grande majorité de véhicules, la solution proposée est de placer un panneau "C27", signalant un accès interdit aux conducteurs de véhicules ayant, chargement compris, une largeur supérieure à celle indiquée, à 2m dans ce cas-ci. Ces panneaux seront placés de part et d'autre de la rue des Sabotiers, avec un additionnel « 50m » pour celui-ci placé du côté de la rue Saint-Sébastien. Un règlement complémentaire avait été voté au Conseil communal en date du 14 avril 2025 mais nécessite d'être modifié à la suite de l'avis rendu suite à sa visite en date du 2 juillet 2025 par la Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des aménagements de voiries du SPW.
62. Pour faciliter l'accès et la circulation autour de l'Ecole libre du Mont-à-Leux, il est proposé de mettre en sens unique limité la rue du Patronage. Le sens de circulation se ferait depuis la rue de Namur vers la rue de l'Eglise. Le projet initial prévoyait une piste cyclable marquée dans le sens inverse de la circulation mais la largeur de la voirie ne permet pas de marquer une piste cyclable répondant aux dimensions prévues par la Région wallonne. Le contre-sens cycliste sera donc marqué par une succession de chevrons et de logos cyclistes. Le règlement pris par le Conseil en date du 26 mai 2025 doit donc être abrogé pour correspondre aux marquages réalisés sur le terrain.

B. CONSEIL DE POLICE

1. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2025.
2. Conformément à l'article 72 § 2, alinéa 3, de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, nous portons à la connaissance de votre assemblée, l'arrêté d'approbation du Gouverneur de la Province de Hainaut relatif à la modification budgétaire n° 1, exercice 2025, de la Zone de Police de Mouscron, adopté par le Conseil communal en date du 26 mai 2025.
3. Il y a lieu pour le Conseil communal de se prononcer sur la modification budgétaire n° 2 du service extraordinaire du budget 2025 de la Zone de Police.
4. Conformément à l'article 83 de la loi du 7 décembre 1998, le procès-verbal de vérification de l'encaisse établi au 30 juin 2025 est transmis pour visa au Conseil communal siégeant en Conseil de police.